

FRATERNITE EN IRAK

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2020

Assemblée Générale du 05 Octobre 2021

ASSOCIATION FRATERNITE EN IRAK
BP 20016
75721 PARIS CEDEX 15

*Le 1er Octobre 2021
Ce rapport contient 15 pages*

ASSOCIATION FRATERNITE EN IRAK
BP 20016 – 75721 PARIS CEDEX 15

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux Membres,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FRATERNITE EN IRAK relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 Janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

III. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe des comptes annuels concernant :

- ✓ Le maintien du principe de continuité d'exploitation et l'impact de la crise sanitaire du Covid 19.
- ✓ Les changements de méthode comptable relatifs :
 - Au traitement de la provision pour fonds dédiés ;
 - A la comptabilisation pour la première fois des contributions volontaires en nature.

IV. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration de l'association et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de l'association.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permette de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ✓ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✓ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- ✓ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son
- ✓ rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ✓ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 1er Octobre 2021

Pour le Cabinet AGENORA Audit
Commissaire aux comptes

Pierre de TRUCHIS
Associé

Bilan Actif transition CRC 1999-01 - ANC 2018-06

Transition entre le CRC 1999-01 et le règlement ANC 2018-06

Bilan Actif	Du 01/01/2020 au 31/12/2020			Au 31/12/2019
	Selon l'ANC 2018-06			CRC 1999-01
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL I				
Comptes de liaison II				
Actif circulant				
Stocks et encours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	124 679		124 679	48 662
Valeurs mobilières de placement	153		153	153
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 414 306		1 414 306	1 335 949
Charges constatées d'avance				
TOTAL III	1 539 137		1 539 137	1 384 764
Frais d'émission des emprunts IV				
Primes de remboursement des obligations V				
Écarts de conversion actif VI				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	1 539 137		1 539 137	1 384 764

Bilan Passif transition CRC 1999-01 - ANC 2018-06

Transition entre le CRC 1999-01 et le règlement ANC 2018-06

Bilan Passif	Selon ANC 2018-06	Selon CRC 1999-01
	31/12/2020	31/12/2019
Fonds propres / Fonds associatifs		
Fonds propres sans droit de reprise / Fonds associatifs sans droit de reprise		75 000
Fonds propres statutaires	75 000	
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation (sur fonds propres)		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds associatifs : fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports		
Legs et dotations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Écarts de réévaluation		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	1 247 229	
Excédent ou déficit de l'exercice	193 260	
Situation nette	1 515 490	
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions règlementées		
Autres fonds associatifs : suite		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions règlementées		
Droits des propriétaires (commodat)		
TOTAL I	1 515 490	75 000
Comptes de liaison	II	
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	12 777	
Fonds dédiés		
Fonds dédiés sur subvention de fonctionnement		
Autres ressources		1 295 891
TOTAL III	12 777	
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL IV		1 295 891
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 742	10 080
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	1 129	3 792
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL V	10 871	13 872
Écarts de conversion passif	VI	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	1 539 137	1 384 764

Compte de résultat transition CRC 1999-01 - ANC 2018-06

Transition entre le CRC 1999-01 et le règlement ANC 2018-06

Compte de résultat	Selon ANC 2018-06	Selon CRC 1999-01
	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services		
- dont parrainages		
Ventes de marchandises		
Production stockée		
Production immobilisée		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	36 203	
Subventions		444 956
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	403 580	
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie	23 492	
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés	48 662	
Autres produits	1	
Autres produits (hors cotisations)		638 575
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	511 939	1 083 531
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	1 170	
Variation de stocks de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		167
Variation de stocks de matières premières et autres approvisionnements		
Autres achats et charges externes	58 890	106 780
Aides financières	258 905	
Impôts, taxes et versements assimilés	561	387
Salaires et traitements	61 253	52 261
Charges sociales	13 686	15 389
Dotations aux amortissements et dépréciations		
Dotations aux amortissements sur immobilisations		
Dotations aux dépréciations des immobilisations		
Dotations aux dépréciations de l'actif circulant		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	12 777	
Autres charges	27	1 212 010
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	407 269	1 386 994
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	104 670	-303 463
Excédent ou déficit transféré		
Déficit ou excédent transféré		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	538	786
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change	212	10 125
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	749	10 911

Compte de résultat (Suite) transition CRC 1999-01 - ANC 2018-06

Transition entre le CRC 1999-01 et le règlement ANC 2018-06

Compte de résultat	Selon ANC 2018-06	Selon CRC 1999-01
	31/12/2020	31/12/2019
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change	5 693	4 899
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	5 693	4 899
RÉSULTAT FINANCIER	-4 944	6 011
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	99 726	-297 452
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	93 535	177 518
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	93 535	177 518
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		8 902
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES		8 902
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	93 535	168 616
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		1 424 727
Engagements à réaliser sur ressources affectées		1 295 891
TOTAL DES PRODUITS	606 223	2 696 687
TOTAL DES CHARGES	412 963	2 696 687
EXCÉDENT OU DÉFICIT	193 260	

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature	80 751	
Bénévolat		
TOTAL	80 751	
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole	80 751	
TOTAL	80 751	

Annexe

Règles et méthodes comptables

Le but de Fraternité en Irak est d'aider les minorités religieuses d'Irak (chrétiens, yézidis, shabaks, mandéens, kakaïs...) à rester dans leur pays et à y vivre dignement. L'action de l'association s'articule autour de deux axes :

- Renforcer l'intégration des minorités grâce à des projets profitant à la majorité des habitants, dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'emploi notamment.
- Aider les minorités déplacées à l'intérieur de l'Irak, qui font face à des situations d'urgence.

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total du bilan avant répartition est de 1 539 137 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégagant un résultat de 193 260 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

À compter des exercices ouverts le 1er janvier 2020, les personnes morales de droit privé à but non lucratif tenues d'établir des comptes annuels, notamment les associations, fondations et fonds de dotation, doivent appliquer le règlement ANC n° 2018-06 qui succède au règlement CRC n°1999-01.

En ce sens, les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06. Ce changement de règlement est considéré comme un changement de méthode. Ce changement de méthode implique une nouvelle définition des fonds dédiés. Il a été décidé de reclasser les fonds dédiés sur la générosité du public en report à nouveau créditeur. Seul subsiste les fonds dédiés sur subventions du ministère des affaires étrangères car ils sont identifiables et affecté sur un projet précis.

Faits caractéristiques

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

A la date d'arrêté des comptes par le président des états financiers 2020 de l'association, le conseil d'administration n'a pas connaissance, malgré le contexte de la COVID-19, d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

La COVID-19 a tout de même eu un impact sur l'activité et sur l'organisation de travail des salariés, sur les ressources et subventions perçues.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Fraternité en Irak ne possède pas d'immobilisations

Créances

En fin d'année 2020, à la suite de difficultés d'exécution de virement vers l'Irak, ceux-ci sont restés bloqués sur un compte intermédiaire et ne sont arrivés sur le terrain que début 2021.

Nous les avons donc enregistrés en créances au 31/12/2020 pour un montant de 26 K€.

Il y a également la présence de deux comptes de créances à la clôture des comptes :

- créances sur le Nonce (467100) pour 48K€
- créances Monseigneur Mirkis (467200) pour 50K€

Impact du changement de méthode

Si le nouveau plan comptable avait été appliqué en 2019, l'exercice aurait dégagé, après neutralisation des fonds dédiés issus de la générosité publiques, un déficit de 177 k€

Subventions accordées

Les subventions accordées directement ou via des structures locales correspondent notamment aux projets que Fraternité en Irak mène dans le cadre de ses missions notamment le programme de relance économique de la plaine de Ninive.

Parmi ces subventions figurent 71K€ accordés en tant que prêts dans le cadre du programme de relance économique de la plaine de Ninive (Small Business Program). Ce montant préfigure les remboursements à venir durant les prochains exercices. En effet, l'échéancier de ces prêts prévoit qu'ils puissent être remboursés sur une période allant de 1 an à 5 ans. Les remboursements reçus dans ce cadre sont enregistrés en produits exceptionnels. La comptabilisation de ces prêts en subventions résulte notamment du caractère incertain des remboursements.

Contributions volontaires en nature

Depuis 2017, une salariée a été recrutée mais l'association continue à s'appuyer principalement sur des bénévoles pour mener à bien ses actions. Ces contributions volontaires effectuées à titre gratuit n'ont pas été comptabilisées. En raison de la crise sanitaire, les contributions volontaires en nature ont été limités aux pôles suivants pour un total de 81K € dont voici la décomposition :

- communication pour 60K€ (gestion des réseaux sociaux, rédaction d'articles, site internet) ;
- Graphisme pour 2K€ ;
- Opération pour 10K€ (veille sécurité Irak) ;
- suivi de la mission longue pour 2K € ;
- comptabilité pour 7K€ (gestion des chèques reçues, édition des reçus fiscaux, assistance comptable).

Compte de résultat par origine et destination

Produits et charges par origine et destination	31/12/2020		31/12/2019	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
Produits par origine				
Produits liés à la générosité du public				
Cotisations sans contrepartie				
Dons, legs et mécénats				
Dons manuels	403 997	403 997		
Legs, donations et assurance-vie	23 075	23 075		
Mécénats				
Autres produits liés à la générosité du public				
TOTAL I	427 072	427 072		
Produits non liés à la générosité du public				
Cotisations avec contrepartie				
Parrainage des entreprises				
Contributions financières sans contrepartie				
Autres produits non liés à la générosité du public	94 285			
TOTAL II	94 285			
Subventions et autres concours publics III	36 203			
Reprises sur provisions et dépréciations IV				
Utilisations des fonds dédiés antérieurs V	48 662			
TOTAL (I à V)	606 222	427 072		
Charges par destinations				
Missions sociales				
Réalisées en France				
Actions réalisées par l'organisme				
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
Réalisées à l'étranger				
Actions réalisées par l'organisme	305 769	257 107		
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
TOTAL I	305 769	257 107		
Frais de recherche de fonds				
Frais d'appel à la générosité du public				
Frais de recherche d'autres ressources				
TOTAL II				
Frais de fonctionnement III	94 416	94 416		
Dotations aux provisions et dépréciations IV				
Impôt sur les bénéfices V				
Report en fonds dédiés de l'exercice VI	12 777			
TOTAL (I à VI)	412 962	351 523		
EXCÉDENT OU DÉFICIT	193 260	75 549		

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

(Loi n°91-772 du 7 août 1991)

Emplois par destination	31/12/2020	31/12/2019	Ressources par origine	31/12/2020	31/12/2019
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
Missions sociales			Ressources liées à la générosité du public		
Réalisées en France			Cotisations sans contrepartie		
Actions réalisées par l'organisme			Dons, legs et mécénats		
Versements à un org. central ou d'autres org. agissant en France			Dons manuels	403 997	
Réalisées à l'étranger			Legs, donations et assurance-vie	23 075	
Actions réalisées par l'organisme	257 107		Mécénats		
Versements à un org. central ou d'autres org. agissant à l'étranger			Autres ressources liées à la générosité du public		
TOTAL I	257 107				
Frais de recherche de fonds					
Frais d'appel à la générosité du public					
Frais de recherche d'autres ressources					
TOTAL II					
Frais de fonctionnement III	94 416				
TOTAL EMPLOIS	351 523		TOTAL RESSOURCES I	427 072	
Dot. aux prov. et dépréciations IV			Rep. sur prov. et dépréciations II		
Reports en fonds dédiés de l'exercice V			Utilisat. des fonds dédiés anté. III		
Excédent de la génér. du public de l'ex.	75 549		Déficit de la génér. du public de l'ex.		
TOTAL	427 072		TOTAL	427 072	
			Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)		
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		
			(-) Invest. et (+) désinvest. nets liés à la générosité du public de l'ex.		
			Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)		

Contributions volontaires en nature	31/12/2020	31/12/2019		31/12/2020	31/12/2019
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
Contributions volontaires aux missions sociales			Contributions volontaires liées à la générosité du public		
Réalisées en France			Bénévolat		
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
TOTAL I			Dons en nature		
Contributions volontaires à la recherche de fonds II					
Contributions volontaires au fonctionnement III					
TOTAL			TOTAL		

Fonds déd. liés à la génér. du public	31/12/2020	31/12/2019
Fonds dédiés en début d'exercice	1 247 229	
(-) Utilisation	1 247 229	
(+) Report		
Fonds dédiés en fin d'exercice		

Variation des fonds propres art.431-5

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	75 000				75 000
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau			1 247 229		1 247 229
Excédent ou déficit de l'exercice					193 260
Situation nette	75 000		1 247 229		1 515 490
Dotations consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions règlementées					
TOTAL	75 000		1 247 229		1 515 490